Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_012-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_012**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

**Secrétaire de séance :** Madame Alexandra LEMERCIER

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 33<br>Présents : 28<br>Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30 | L'an deux mille vingt six, le neuf février<br>le Conseil municipal réuni , après convocation légale,<br>Date de convocation : le 2 février 2026 |

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_012-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_012**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

## - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3 ;
Vu la délibération n° 2022_176 du conseil municipal en date du 17 octobre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
Vu l'avis de la commission Finances réunie en date du 21 janvier 2026 ;

Considérant que conformément aux dispositions réglementaires précitées :
- Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;
- Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter, à son budget annuel, l'intégralité d'une dépense à dimension pluriannuelle ;
- Cet instrument de pilotage financier favorise une gestion pluriannuelle des investissements calée sur la réalité physico-financière des projets, en rendant plus souple la réalisation budgétaire des programmes ;
- L'autorisation de programme (AP) est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ;
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice ;
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire ;

Considérant l'intérêt et la faisabilité de présenter, dès à présent, certaines opérations d'investissement majeures en AP/CP ;

**Il vous est proposé d'ouvrir et d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants sur le budget principal :**

| N° AP_CP | N° opération | Libellé AP (TTC) | Montant AP (TTC) | Mandaté antérieur | | | Crédits de paiement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | < 2024 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 1 | 8105 | Voie Verte Vitré-Erbrée | 1 436 222,08 € | 250 679,18 € | 157 865,39 € | 37 677,51 € | 990 000,00 € | | |
| 2 | 8115 | Maison de Santé Pluridisciplinaire | 4 878 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 45 524,47 € | 500 000,00 € | 3 000 000,00 € | 1 333 275,53 € |
| 3 | 1726 | Restauration Chatelet et courtine la Madeleine | 1 337 661,48 € | | | 17 661,48 € | 500 000,00 € | 820 000,00 € | |

Il est procédé au vote :
**Abstention : 0**
**Nombre de votants : 30**
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_012-DE

**DC_2026_012**

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

Fait à Vitré,

Le Maire,
**Pierre LEONARDI**

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
**Alexandra LEMERCIER**

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*